

Traitement des cartes de scores hors compétition « club »

1. Cartes de scores jouées à L'Empereur (extra day score EDS) hors compétition

Un joueur a le droit de jouer une carte 'qualifying' pour son handicap sous les conditions suivantes :

- Le joueur doit s'inscrire au secrétariat dans le carnet destiné à ce type de carte avant de monter sur le terrain
- Son handicap est supérieur à 4.4 (Men) et 6.4 (Ladies)
- Dans la mesure du possible son marqueur fait partie de la même catégorie club ou d'un < handicap
- Le parcours figure dans des conditions normales de jeu (on ne place pas, les tees ne sont pas avancés,...)
- Le joueur doit rentrer sa carte dès la fin de son parcours
- Un junior peut uniquement rentrer une carte s'il est accompagné d'un adulte comme marqueur

Remarques:

- Si le joueur ne rentre pas sa carte, son handicap sera d'office remonté selon les règles applicables en compétitions qualificatives,
- Les cartes se jouent en SSTB uniquement,
- Les joueurs doivent jouer des tees de leur catégorie club,
- Seules les cartes numérotées et signées par le secrétariat sont valables,
- Les handicaps sont ajustés tous les lundis,
- Le nombre d'EDS est limité à 5 par an.

2. Cartes de scores jouées en compétition à l'extérieur

Toute demande relative à une révision du handicap suite à la participation à une compétition jouée en dehors de l'Empereur (Belgique ou étranger) peut valablement être introduite au secrétariat de l'Empereur dans les conditions suivantes:

- la compétition s'est déroulée en condition 'qualifying' et a été gérée par une instance reconnue par une Fédération nationale,
- la carte de score ou la liste des résultats doit être contresignée par le secrétariat du Club concerné ou avec accord de la Fédération concernée et doit comporter les indications relatives au parcours (par, stroke index, courses rating et slope) et les indications relatives à la compétition (conformité du terrain, boules de départ jouées et CSA appliqué).

Sur ces bases une vérification sera effectuée auprès du club.

Introduire une demande de rectification dans des conditions de terrain non valable (terrain non qualificatif – boules avancées - ...) ne sera pas toléré. Si les vérifications révèlent que les conditions mentionnées ci-dessus n'ont pas été respectées et que le joueur introduit malgré tout une demande, les sanctions suivantes seront prises :

- Augmentation de l'handicap de 0.2
- Suspension de 2 semaines de toute compétition